

Délibération n° 2016/12/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	29	33
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

14 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 20 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 14 décembre 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PARIS, JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, PEROT, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, GAUDY, COUSSEIROUX, TRUFFINET, RABETEAU, CADROT, FAURE, MARTINEZ, DERIEUX.

MMES. SPRINGER, MARCON, POUGET-CHAUVAT, SUCHAUD, THOMAS, CHENEVEZ, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, CHOMETTE, DUGAY.

MMES. JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD, GAUTRET, PATAUD.

Mme JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD
Mme CAPS a donné procuration à M. JOUHAUD
M. CHOMETTE a donné procuration à Mme POUGET-CHAUVAT
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE

Objet : approbation du projet d'équipement d'éclairage public des abords du hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf et du plan de financement prévisionnel

Vu la délibération n°2006/02/14 du Conseil communautaire en date du 15 février 2006, décidant de l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse, désormais dénommé « Syndicat des Energies de la Creuse » (SDEC), pour les travaux d'électrification des zones d'activités d'intérêt communautaire.

Vu la délibération n°2016/04/03 du 7 avril 2016 approuvant la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes et le SDEC pour travaux d'éclairage public aux abords du hall polyvalent Rouchon-Mazerat à Bourganeuf.

Vu ladite convention signée entre les deux parties les 10 mars et 11 avril 2016.

Le Président rappelle l'engagement du chantier de requalification des abords du hall polyvalent Rouchon-Mazerat à Bourganeuf en juillet 2016, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes. Celui-ci comprend notamment la réfection des accès, l'aménagement de stationnements, dont un parking de grande capacité, ainsi que d'un cheminement piétonnier. Les revêtements de circulation et de stationnements sont terminés, les finitions des différents espaces devant se poursuivre sur le premier trimestre 2017.

Le Président explique que, conformément aux termes de la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage signée avec le SDEC, pour les travaux d'éclairage public, les services du SDEC réalisent, à titre gracieux, pour la Communauté de communes:

- Les études techniques préalables aux travaux.
- Les dossiers de demandes de financements.
- Le dossier de consultation d'entreprises pour la fourniture et la pose des candélabres (crosses, luminaires), compris raccordement au réseau électrique, coffret de comptage et commandes.

La Communauté de communes signe ensuite le marché correspondant et assure le financement.

Le Président précise que la confection des massifs des candélabres a été intégrée au marché de travaux de voirie et réseaux divers des abords du hall.

Le Président informe que le SDEC a ainsi remis à la Communauté de communes les études techniques préalables, précisant le type de candélabre et de luminaires, leur nombre et leur positionnement, ainsi que le descriptif des commandes d'éclairage.

Ce sont ainsi 14 candélabres, avec luminaires à leds, qui seront positionnés de la façon suivante :

- 8 candélabres, avec lanternes, de 8 m de hauteur, pour éclairer le cheminement piétonnier, l'accès et l'espace de stationnement localisés sur l'esplanade principale du hall ;
- 6 candélabres, avec projecteurs, de 9 m de hauteur, localisés sur le parking de grande capacité.

Le Président expose au Conseil le détail des travaux et l'estimation des coûts établie :

- Fourniture de matériel d'éclairage public : 33 481,81 € HT, décomposés comme suit :
 - o Candélabres avec lanternes à leds (hauteur 8 m): 12 928,76 € HT.
 - o Candélabres avec projecteurs à leds (hauteur 9 m) : 19 199,51 € HT.
 - o Coffrets de comptage et de commandes, avec horloges astronomiques et frais d'utilisation France Inter : 1 352,22 € HT.
 - o Eco-contribution : 1,32 €.
- Travaux de pose : 5 567,55 € HT, décomposés comme suit :
 - o Raccordement au réseau : 198,00 € HT.
 - o Pose tableau de commande : 235,96 € HT.
 - o Levage de candélabres : 2 320,00 € HT.
 - o Pose horloge : 30,00 € HT.
 - o Mise en place lanternes et projecteurs sur candélabres : 1 380,00 € HT.
 - o Actualisation : + 1 403,59 € HT (selon accord-cadre du SDEC avec entreprises).

-Travaux de câblage : 4 721,69 € HT.

Soit un montant total prévisionnel de 43 771,05 € HT (soit 52 525,26 € TTC).

Le Président informe que des financements peuvent être sollicités pour accompagner cette opération, auprès :

- De l'Etat, au titre de la DETR (rubrique « éclairage public »): 35 % du coût total HT des travaux de fourniture de matériel et de pose (travaux de câblage non éligibles).
- Du SDEC, à hauteur de 80 % du coût HT des travaux de câblage seuls.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, dans sa configuration la plus favorable, serait donc le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Fourniture matériel d'éclairage public :	33 481,81 €	SDEC (80 % des travaux de câblage à 4 721,69 € HT) – 8,63 % :	3 777,35 €
Travaux de pose :	5 567,55 €	Etat –DETR (35 % travaux de fourniture et de pose à 39 049,36 € HT) – 31,22 %	13 667,28 €
Travaux de câblage :	4 721,69 €	Communauté de communes -60,15 %	26 326,42 €
TOTAL	DEPENSES	TOTAL	RECETTES
43 771,05 €		43 771,05 €	

Afin de pouvoir mener à bien cette opération d'éclairage public des abords du hall polyvalent Rouchon-Mazerat à Bourgneuf, le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le projet et son plan de financement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

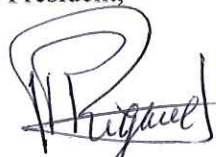
- Approuve le projet d'équipement d'éclairage public des abords du hall polyvalent Rouchon-Mazerat à Bourgneuf, tel qu'il résulte des études techniques préalables.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté précédemment.
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires auprès du SDEC et de l'Etat (DETR).
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 21 décembre 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD